

3. Que l'Annexe du paragraphe 3.1(3) du *Tarif des douanes* soit modifiée par le retranchement du numéro tarifaire 52306-1 et de l'énumération de marchandises et du taux de droit figurant vis-à-vis de ce numéro, et par l'insertion dans l'Annexe dudit paragraphe du numéro, de l'énumération de marchandises et du taux de droit suivants: